

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Vue d'ensemble des résultats de l'enquête flash – Décembre 2021

La vingt-et-unième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 29 novembre et le 11 décembre 2021 sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en novembre 2021.

L'activité se détériore dans la fabrication de matériels de transport

En novembre, l'activité des entreprises demeure stable : 83 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée ou en hausse malgré la crise sanitaire, comme les deux mois précédents (graphique 1). 2 % des salariés travaillent dans une entreprise très fortement touchée - à l'arrêt complet ou en baisse d'activité de plus de 50 % - et 15 % dans une entreprise dont l'activité a baissé mais de moins de 50 %. **Comme les mois précédents, ces baisses d'activité s'expliquent davantage par la perte de débouchés** (54 % des cas) que par le manque de personnel pouvant travailler (18 %), les difficultés d'approvisionnement (17 %) ou les restrictions administratives (12 %, graphique 2).

En novembre, **la situation se dégrade encore dans la fabrication de matériels de transport, secteur le plus touché par des pertes d'activité** (49 %) : les entreprises concernées par une baisse d'activité de plus de 50 % représentent 13 % des effectifs, après 2 % en octobre. Les autres secteurs les plus affectés par la crise sanitaire sont l'hébergement-restauration (38 %), les arts, spectacles et activités récréatives (35 %) et les transports et l'entreposage (30 %).

Le manque de personnel se stabilise mais demeure la principale difficulté rencontrée

À la date du 30 novembre, 28 % des salariés travaillent dans une structure qui déclare être confrontée à un manque de personnel. Cette proportion se stabilise ce mois-ci, après avoir été orientée à la hausse depuis la fin de l'année 2020 (12 % fin décembre 2020). Le manque de personnel recule nettement dans l'hébergement-restauration

ce mois-ci (- 6 points) bien que restant à un niveau élevé (41 %) ; il est également très fréquemment ressenti dans la partie privée de l'enseignement et de la santé (46 %) et l'industrie agro-alimentaire (40 %). **Le plus souvent, il est causé par des difficultés à recruter en contrat à durée indéterminée** (dans 77 % des cas, en recul de 2 points après une hausse continue depuis fin juin) ou à durée déterminée (35 %). Les employeurs expliquent ces difficultés principalement par un **manque de candidats formés dans les métiers concernés** (dans les deux tiers des situations) ou par des **candidats devenus plus exigeants en termes de conditions de travail** (dans la moitié des cas, en forte progression ce mois-ci). Face à ces difficultés de recrutement, les entreprises sont régulièrement amenées à **modifier le profil des salariés qu'elles recrutent** (58 %, stable par rapport à fin octobre) ou à **revoir à la hausse les salaires qu'elles proposent** (39 %, également stable d'un mois sur l'autre) ; en outre, elles sont plus nombreuses fin novembre à modifier les conditions de travail qu'elles proposent (24 %, deux points de plus).

L'approvisionnement en matériaux est lui aussi toujours difficile

Fin novembre, 20 % des salariés sont employés par une entreprise qui rencontre des difficultés pour s'approvisionner en matériaux ; là encore, cette part se stabilise ce mois-ci, après une hausse régulière pendant près d'un an (6 % fin novembre 2020). Elle se maintient à des niveaux très élevés dans la fabrication de biens d'équipement (67 %) et de matériels de transport (57 %), et progresse dans les industries agro-alimentaires (25 %, + 3 points en un mois). Enfin, **31 % des salariés travaillent dans une structure qui n'éprouve aucune difficulté à la**

fin du mois de novembre (en recul cependant de 2 points).

Les mesures sanitaires ont un peu plus d'effet sur les coûts et/ou la productivité

Début décembre, **49 % des salariés travaillent dans une structure** (hors celles qui ne se prononcent pas) où les mesures sanitaires sont sans effet sur les coûts et/ou la productivité. Cette part recule légèrement ce mois-ci, après une hausse continue et cumulée de 16 points au cours des sept mois précédents. À l'inverse, l'effet est modéré (moins de 10 %) dans 40 % des cas (+ 2 points) et significatif (10 % ou plus) pour 10 % des effectifs (globalement stable, mais en nette hausse dans l'hébergement-restauration).

Le télétravail progresse légèrement

Au cours du mois de novembre, 21 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail. Cette proportion s'accroît légèrement (+ 1 point, et + 3 points dans les activités financières et d'assurance) après une décline presque continue depuis le mois d'avril (- 7 points). Néanmoins, le télétravail complet continue de se réduire : parmi les salariés concernés par le télétravail, ils ne sont plus que 6 % à avoir télétravaillé tous les jours de la semaine (- 1 point). 58 % des télétravailleurs l'ont été entre deux et quatre jours par semaine (+ 1 point), 26 % un jour par semaine (stable) et 11 % uniquement quelques jours dans le mois (stable également).

Les employeurs autorisent le télétravail au moins un jour par semaine dans près de 60 % des cas ; ils l'imposent à ce rythme dans 10 % des cas

À la date du 30 novembre, **59 % des salariés travaillent dans une entreprise qui autorise le télétravail**, une proportion stable par rapport au mois précédent et nettement moindre dans les entreprises de petite taille (27 % parmi celles employant 10 à 19 salariés, contre 80 % dans celles de 500 salariés ou plus). **Le plus souvent, le télétravail est limité à 2 jours par semaine (26 %), mais il est autorisé sur l'intégralité de la semaine pour 8 % des salariés.**

Les entreprises qui imposent au moins un jour de télétravail par semaine sont un peu plus nombreuses que le mois précédent, représentant 10 % des effectifs fin novembre (+ 2 points, soit un niveau semblable à celui de fin septembre). Lorsqu'un nombre de jours minimum de télétravail est imposé, il est le plus souvent d'un jour (5 %, après 3 %) ou deux par semaine (4 %, comme le mois précédent).

Au cours de la semaine du 22 novembre, 85 % des salariés travaillent sur site ou à distance, 7 % sont en congés et 8 % sont en arrêt maladie, au chômage partiel complet ou font valoir leur droit de retrait. **Ceux qui ont travaillé étaient autant sur site qu'un mois plus tôt : leurs effectifs se répartissent entre 83 % sur site et 17 % en télétravail** (graphique 3).

Les difficultés liées au retour sur site de salariés auparavant en télétravail continuent de s'éloigner

À la date du 30 novembre, **5 % des salariés travaillent dans une entreprise qui indique rencontrer des difficultés liées au retour sur site de salariés qui étaient en télétravail**, une proportion en baisse ces derniers mois (- 4 points depuis fin août). Elle progresse dans les activités de l'information-communication (26 %, + 2 points en un mois) – secteur le plus concerné par la pratique du télétravail – où ces difficultés s'expliquent massivement par les réticences d'une partie des salariés à revenir sur site (97 %, en hausse), mais également par la raison inverse, à savoir le souhait d'une autre partie de revenir davantage sur site (48 %, en très forte progression ce mois-ci), certaines entreprises cumulant les deux difficultés.

Parmi les entreprises concernées par l'obligation vaccinale ou le passe sanitaire, celles qui ont des contrats de travail suspendus pour non-respect de cette dernière représentent 24 % des effectifs

Début décembre, comme le mois précédent, **un salarié sur trois travaille dans une entreprise concernée par l'obligation vaccinale ou de détenir un passe sanitaire valide**, que ce soit pour l'ensemble de ses effectifs, la majorité ou pour une minorité seulement. La quasi-totalité des employeurs du secteur privé de la santé sont concernés, et dans plus des trois-quarts des cas ceux de l'hébergement-restauration (88 %), de l'action sociale privée (81 %) et des arts, spectacles et activités récréatives (77 %).

À la date du 30 novembre, **parmi les entreprises dont les salariés sont, tous ou en partie, tenus d'être vaccinés contre le Covid-19 ou de présenter un passe sanitaire valide, celles qui ont des contrats de travail suspendus au motif du non-respect de cette obligation représentent 24 % des effectifs** (soit 8 % de l'ensemble des salariés), en hausse d'un point en un mois, après + 3 points entre fin septembre et fin octobre. **Pour 16 % des effectifs, les suspensions s'appliquent à moins de 1 % du personnel, pour 5 % à une proportion comprise entre 1 % et 5 % et pour 3 %**

à plus de 5 % des salariés. La part des salariés dans une entreprise dont au moins un contrat de travail est suspendu fin novembre atteint 39 % dans le secteur privé de l'action sociale et même 57 % dans celui de la santé privée. **Des perturbations, engendrées par cette obligation, sont signalées dans 24 % des cas** par les entreprises concernées (moins par les très petites structures - 19 % pour celles de 10 à 19 salariés - que par les plus grandes - environ 25 %), une proportion inchangée en un mois.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à estimer que leur activité est désormais normale, malgré des perspectives assombries dans les arts et spectacles

Les entreprises qui estiment que leur activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale représentent 41 % des salariés début décembre, une proportion en hausse régulière depuis le mois d'avril (+ 13 points, graphique 4). À l'opposé, 17 % des salariés sont employés par une structure qui estime que son activité mettra plus d'un an pour revenir à la normale (10 %) ou entre 6 mois et un an (7 %). Enfin, la part de salariés travaillant dans une entreprise qui n'est pas en mesure d'évaluer à quel horizon son activité reprendra est de 33 %.

Les perspectives demeurent très dégradées dans la fabrication de matériel de transports, où 45 % des salariés travaillent pour un employeur qui juge que son activité ne reviendra pas à la normale avant six mois (bien qu'en léger recul par rapport au mois précédent, - 1 point). **Dans la perspective d'un rebond épidémique** et, avec lui, de mesures renforcées pour faire respecter l'usage du masque et la distanciation sociale, **les anticipations des professionnels des arts, spectacles et activités récréatives sont plus sombres** (36 %, + 6 points) et celles des structures de l'hébergement-restauration encore plus incertaines (41 %, + 5 points). De fait, **les difficultés à s'organiser pour faire respecter les gestes barrières sont nettement plus fréquemment redoutées dans ces deux secteurs début décembre** (+ 5 points en un mois pour atteindre respectivement 23 % et 14 %, contre 12 % en moyenne).

¹ Toutes les estimations issues de l'enquête Acemo-Covid-19 sont brutes, c'est-à-dire non corrigées des variations saisonnières. Ces estimations incluent l'activité partielle de droit commun et l'activité partielle de longue durée, ainsi que le dispositif d'aide exceptionnelle aux congés payés en vigueur en janvier, février et mars 2021. Ces estimations concernant l'activité partielle doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être

Dans près de la moitié des cas, les employeurs excluent totalement de licencier au cours des prochains mois pour motif économique, dans le cadre d'un PSE ou non

Début décembre, **le risque de conclure un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) dans les prochains mois est jugé totalement exclu dans 46 % des cas**, une proportion stable par rapport au mois précédent, après trois mois de hausse modérée mais régulière (+ 4 points entre début août et début novembre). Cette proportion demeure plus élevée dans les activités immobilières, ainsi que dans celles des finances et des assurances (58 % et 61 %), bien qu'en recul notable (- 4 et - 5 points en un mois). À l'inverse, elle progresse dans la construction (+ 3 points), pour atteindre 45 %. **Le risque de prononcer des licenciements pour motif économique, en dehors d'un PSE, est quant à lui totalement exclu dans 49 % des cas**. Si cette proportion est orientée à la hausse (+ 4 points entre début août et début décembre), en particulier dans la construction (47 %, + 3 points par rapport à début décembre), elle recule dans l'hébergement-restauration (31 %, - 4 points) et les biens d'équipements (39 %, - 3 points).

En novembre 2021, 380 000 salariés bénéficieraient de l'activité partielle, soit quasiment autant qu'en octobre

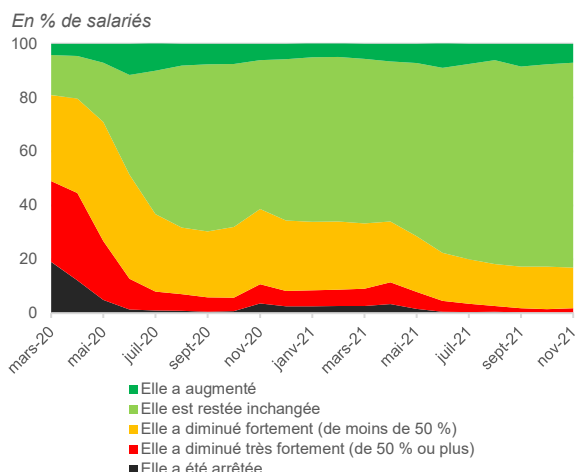
Les réponses des entreprises à l'enquête Acemo-Covid et les demandes d'indemnisation déposées jusqu'au 12 décembre 2021 permettent d'estimer, de manière avancée et provisoire, le recours à l'activité partielle au mois de novembre 2021.

En novembre 2021, l'activité partielle diminue légèrement : 380 000¹ salariés en auraient bénéficié (soit 2,0 % des salariés du privé), **après 400 000 en octobre 2021**, soit une quasi-stabilité (graphique 5). En équivalent temps plein (ETP), 120 000 salariés seraient placés en activité partielle en novembre 2021, un nombre stable par rapport au mois précédent. En septembre² 2021, le nombre de salariés qui bénéficient de l'activité partielle de longue durée (APLD) est en forte hausse : ils seraient 200 000, contre 140 000 un mois plus tôt (graphique 6).

révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

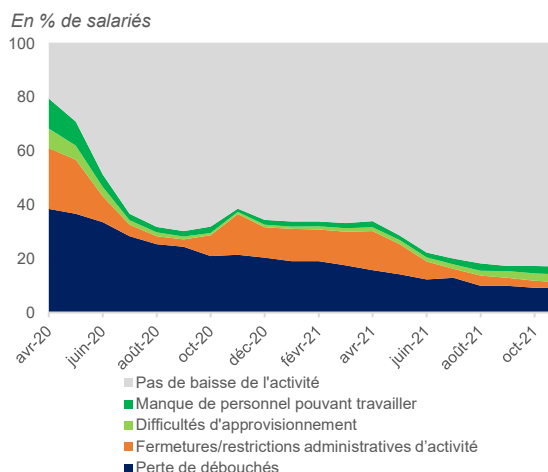
² Du fait de la spécificité du dispositif et des entreprises qui y recourent, les estimations d'APLD nécessitent un délai d'observation supérieur à un mois.

Graphique 1 - Évolution de l'activité du fait de la crise depuis mars 2020, tous secteurs d'activité



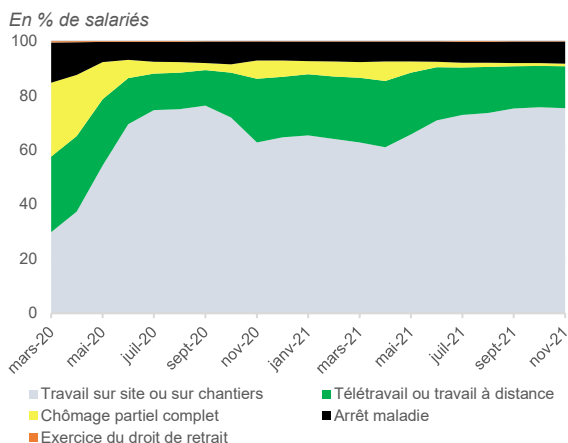
Lecture : selon l'enquête de décembre, 76 % des salariés travaillent dans une entreprise où malgré la crise sanitaire, l'activité est restée inchangée par rapport à une situation normale en novembre.
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Graphique 2 – Causes de la diminution de l'activité depuis avril 2020, tous secteurs d'activité



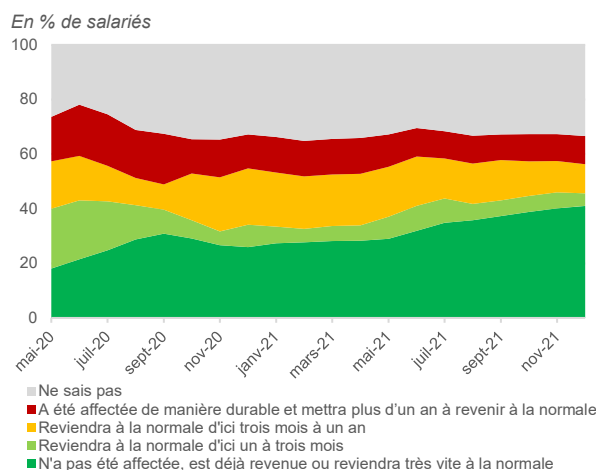
Lecture : selon l'enquête de décembre, 17 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a baissé en novembre, dont 54 % pour cause de perte de débouchés, 18 % pour cause de manque de personnel pouvant travailler, 17 % du fait de difficultés d'approvisionnement et 12 % en lien avec des restrictions administratives.
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Graphique 3 – Répartition des salariés (hors salariés en congés) au cours de la dernière semaine du mois



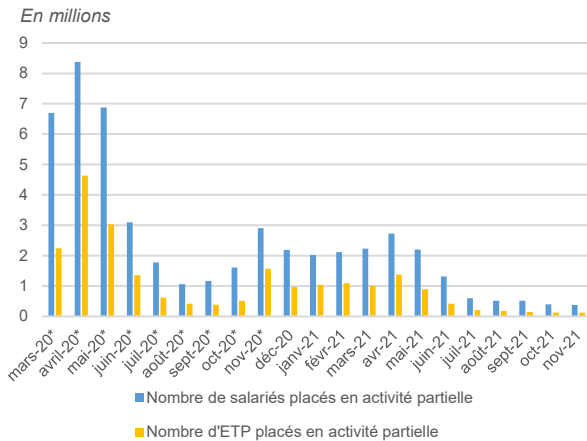
Lecture : selon l'enquête de décembre, parmi les salariés qui ne sont pas en congés au cours de la semaine du 22 novembre 2021, 75 % travaillent sur site, 15 % télétravaillent – à elles deux, parmi les personnes qui travaillent, ces deux catégories se répartissent en 83 % de salariés sur site et 17 % en télétravail –, 8 % sont en arrêt maladie, 1 % au chômage partiel complet et moins d'1 % exercent leur droit de retrait.
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Graphique 4 – Perspectives de reprise de l'activité, tous secteurs



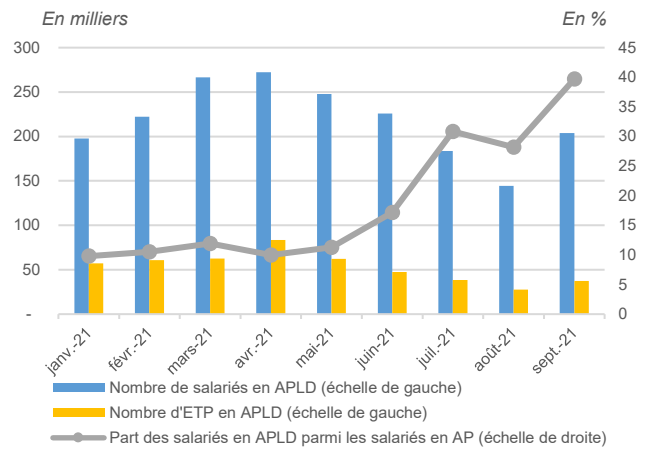
Lecture : début décembre 2021, 41 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée, est déjà revenue ou reviendra très vite à la normale.
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Graphique 5 - Estimation des nombres de salariés en activité partielle entre mars 2020 et novembre 2021



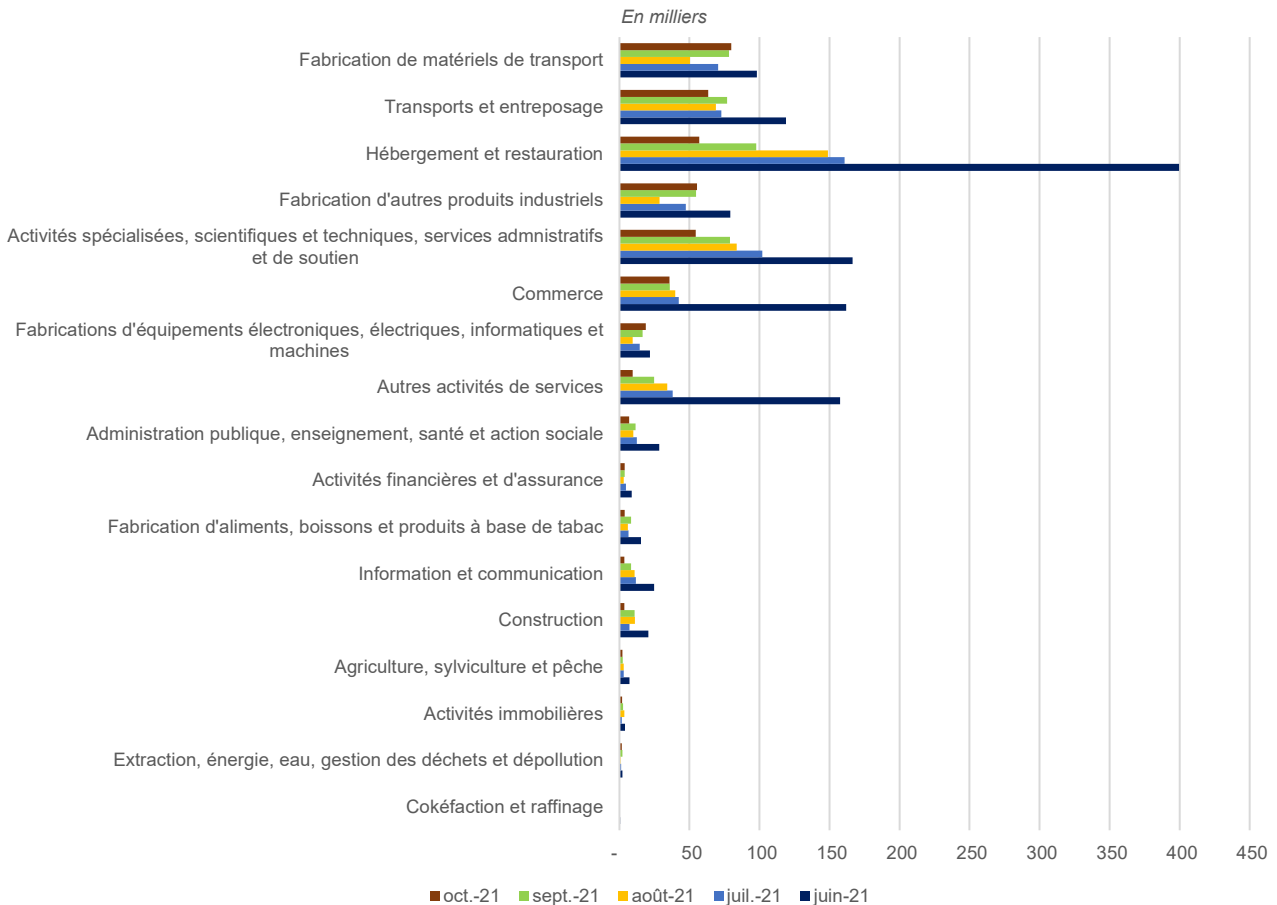
* Données administratives uniquement.
Lecture : en novembre 2021, 0,4 million de salariés auraient été en activité partielle.
Champ : salariés du secteur privé ; France.
Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Graphique 6 - Salariés en activité partielle de longue durée et part dans le total des salariés en activité partielle



Lecture : en septembre 2021, 200 000 salariés bénéficieraient de l'activité partielle de longue durée.
Note : APLD : activité partielle de longue durée ; AP : activité partielle ; ETP : équivalent temps plein.
Champ : salariés du secteur privé ; France.
Sources : SI APART ; DSN ; calculs Dares.

Graphique 7 - Estimation des nombres de salariés en activité partielle, par secteur d'activité



Lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en octobre 2021 est estimé à 80 000 dans le secteur de la fabrication de matériels de transport.
Champ : salariés du secteur privé ; France.
Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Par rapport à la précédente estimation publiée le 29 novembre, les résultats sont révisés sur le passé afin de mieux approcher les demandes d'indemnisation que les entreprises n'ont pas encore déposées. Les résultats relatifs aux mois de mars à novembre 2020 sont issus de la source administrative seule, qui dispose d'un recul suffisant (une année).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

